

Délibération n° 2019-02-16

Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 11 avril 2019

Objet

Convention de partenariat 2019-2021 avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)

Rapporteur

BARRAUD Bertrand

Date de convocation

04 avril 2019

Date d'affichage du compte rendu

19 avril 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 125
 Présents : 86
 Votants : 95
 Pour : 95
 Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle multi-activités de la commune d'Ardes-sur-Couze sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle		ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	DUBOIS-DUTHEIL Nathalie (S)	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
	CHEYNOUX Gérard	CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Émilie (S)	CORRE Jean-Marie
	COSTE Yves	COSTON David
	CRÉGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
DYNDAS Eric	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	FRADIN Guy	FRAISSE Pierre-Luc
	GAUDRIAULT Damien	
	GREGORIS Cécile	GUEUGNOT Jean-Pierre
HERBST Nadine		IGONIN Bernard
JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc	
	LABUSSIÈRE Jean-Marc	LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria	LE GAL Claude
LEGENDRE Denis		
PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSEBOEUF Claude	MEALLET Roger-Jean	
	NICOLLET Michel	
NUÑEZ Aurélie		PAILLONCY Brigitte
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves		POMEL Michel
POULOSSIER Marie-Laure		RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
		VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard	PINTE Emmanuel (S)	

Absents ayant donné pouvoir (9) : BERNARD Jean-Paul à LEGENDRE Denis, BRONNER Ulrick à BARRAUD Bertrand, CORREIA Emmanuel à RAVEL Pierre, GAUTHIER Isabelle à DUBESSY Florence, LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick, OLIVIER Christian à LAGARDE Maguy, PETHEIL Sandra à BLANJARD Michel, RODDIER Gilles à BESSON Jean-Louis, SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (5) : CHANAL Jean-Paul, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, LETELLIER Josiane, ZANIN Nathalie.

Absents (30) : ALLART Sébastien, BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Émeric, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHANIMBAUD Lionel, CHAZALON Robert, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, GARNAVAULT Philippe, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, JOLIVET Sylvie, KAROUTZOS Christian, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MONIET-FIEVET Jean-Marc, MOREL Jacques, NÔ Lucien, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, TOULOUZE Michel.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU le projet de convention de partenariat ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) accompagne et finance depuis 30 ans les créateurs d'entreprises ou entrepreneurs installés dont les projets n'ont pas accès au crédit bancaire (chômeurs, bénéficiaires du RSA, etc.), et qu'elle finance également les personnes salariées ou en recherche d'emploi salarié, pour des besoins en financement liés à la mobilité (achat ou réparation d'un véhicule, déménagement, formation, permis, etc.) ;

CONSIDÉRANT que l'ADIE octroie des microcrédits, des prêts d'honneur, des primes régionales dont la gestion lui a été déléguée, des assurances professionnelles, et qu'elle suit les clients individuellement par l'accompagnement de salariés et de bénévoles ;

CONSIDÉRANT que l'ADIE assure deux permanences mensuelles sur le territoire, dont une dans les locaux d'API, et organise des sessions de formations à la création d'entreprise ;

CONSIDÉRANT que l'ADIE constate une évolution favorable de la dynamique entrepreneuriale, et qu'afin de consolider et intensifier durablement leur présence sur notre territoire et le partenariat avec l'Agglo Pays d'Issoire, l'ADIE propose de conclure une convention avec notre collectivité ;

CONSIDÉRANT que, sur la période 2015-2018, l'ADIE a accompagné en moyenne près de 19 clients (hors clients bénéficiaires de l'aide à la mobilité), dont 57 % étaient des nouveaux clients, et a octroyé un prêt professionnel moyen de 3 567,50 € ;

CONSIDÉRANT que la commission économie et industrie du 20 décembre 2018 a émis un avis favorable ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'autoriser la conclusion d'une convention de partenariat 2019-2021 avec l'ADIE, précision faite que la présente convention prend donc effet au 1^{er} janvier 2019 et se terminera le 30 avril 2022 de sorte à inclure le délai de versement de l'année 2021 ;
- d'autoriser le versement de la contribution financière annuelle calculée sur la base forfaitaire de 500,00 € à tout nouveau client professionnel de l'ADIE (hors bénéficiaire de l'aide à la mobilité), dans la limite de 23 000,00 € annuels, et d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mandater en 2019, 2020 et 2021 la somme correspondante à réception de l'appel de fonds et d'un bilan complet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 09/05/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 09/05/2019